

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES 2025 26 JUIN 2025

Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes dispose de la fiscalité professionnelle. Il s'agit d'un outil permettant d'envisager, si telle est la volonté politique, des transferts de compétences. A ce titre, la compétence « Petite Enfance » a été transférée au 1^{er} janvier 2016. Les compensations ont évolué en 2018 suite aux calculs de la compétence « Petite Enfance » et aux transferts des compétences piscines et logement d'urgence. En 2016, le montant retenu aux communes a été de 532 934 euros. Pour rappel, il a été décidé que les compensations des communes seraient évaluées chaque année en fonction des heures réelles par commune dans l'enveloppe globale de compensation figée en 2016. En 2017, il a été décidé que les enfants « hors territoire » seraient pris en charge directement par la Communauté de Communes. Pour rappel, en 2017, la compensation de Bessières et Villemur a été revue suite au transfert des piscines, des logements d'urgence et du CIAS. En 2021, les évolutions n'ont concerné que la commune de Mirepoix (suite au transfert d'un agent) et la commune de Villemur (lié à l'enregistrement des actes d'urbanisme).

Pour 2025, les AC tiennent compte de la restitution de la charge d'entretien des cimetières aux neuf communes.

Pour Mirepoix-sur-Tarn, il faut également tenir compte de l'agent qui avait été transféré à la CCVA en 2021, restitué depuis.

Le tableau 2025 est le suivant :

Communes	Attributions de compensation 2024	Charges d'entretien des cimetières	Charges agent de Mirepoix-sur-Tarn	Attributions de compensation 2025
Bessières	546 532 €	26 898 €		573 430 €
Bondigoux	81 719 €	7 134 €		88 853 €
Buzet-sur-Tarn	99 731 €	15 949 €		115 680 €
La Magdelaine-sur-Tarn	144 714 €	6 325 €		151 039 €
Layrac-sur-Tarn	2 763 €	6 947 €		9 710 €
Le Born	1 677 €	5 434 €		7 111 €
Mirepoix-sur-Tarn	- 23 531 €	4 811 €	2 500 € -	16 220 €
Villematier	31 372 €	6 740 €		38 112 €
Villemur-sur-Tarn	1 128 399 €	40 627 €		1 169 026 €

Etaient Présents pour la CLECT :

M. Dumoulin, M. Jilibert, M. Joviado, M. Astruc.

Le Président

Jean-Marc Durboulin

